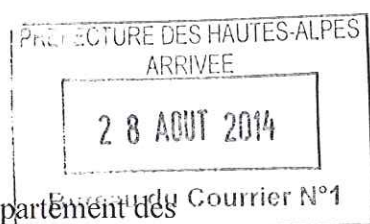


REPUBLIQUE FRANCAISE



Département des
HAUTES-ALPES

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
LARDIER ET VALENCA**

DELIBERATION N°36-2014

SEANCE du Jeudi 31 Juillet 2014

Nombre de Conseillers :

en exercice : 11

Présents : 9

L'an deux mille quatorze et le jeudi 31 juillet 2014, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 22 juillet 2014 s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Rémi COSTORIER, Maire.

Présents: Mme BLANC Danielle, M. CORDIER Jean, M. COSTORIER Rémi, M. FAURE Jean-Claude, M. MARTIN Roger, M. MEYSSONNIER Gérard, M. NOMIUS Jean-Pierre, M. POUILLARD Pierre, M. ROBERT Joël

Absentes excusées : Noëlle STEFANI, Céline TRUCH

Secrétaire de séance : Danielle BLANC

OBJET/ Délégation d'attribution au Maire – Rythmes scolaires

Le Maire propose aux membres présents du conseil municipal en vertu des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et dans un souci d'alléger le fonctionnement interne de la Commune de lui attribuer délégation dans le cadre de la mise en place des activités périscolaires au vu de la réformes des rythmes scolaires :

- passer, signer les commandes et prendre les décisions auprès des prestataires de services choisis

Le Maire indique qu'il ne souhaite pas prendre part au vote pour cette délibération.

Etant entendu l'exposé de son Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents (sauf 1 voix : celle de M. Rémi COSTORIER, Maire, ne participant pas au vote)

- **Accepte** cette proposition,
- **Décide** de déléguer à Monsieur le Maire l'attribution ci-dessus énoncée,

Fait et délibéré, le 31 Juillet 2014

